

## QU'EST-CE QUE LE FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR ?

Le Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (F.F.F.) qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. Il est ouvert aux instances du football, aux clubs et aux collectivités locales et se décline en quatre axes : Emploi - Équipement - Formation et Transport.

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Seuls les projets suivants pourront être retenus :

Le porteur du projet doit être soit un club affilié à la FFF, soit une collectivité locale en collaboration avec un club support affilié à la FFF ;

La date de commencement des travaux ne doit pas être antérieure de plus de 3 mois à celle du dépôt du dossier au District ou à la Ligue d'appartenance ;

Le porteur de projet doit impérativement présenter un projet d'utilisation et d'installations envisagées dans le respect des attentes de la FFF ;

Le maître d'ouvrage doit réaliser son opération dans un délai de 24 mois à compter de la date d'attribution de la subvention par le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur.

### FOOTS ET ÉQUIPEMENTS « TRADITIONNELS » (TERRAIN DE GRANDS JEUX...)

L'équipement projeté doit être situé obligatoirement au sein d'une complexe sportif utilisé par le club support dont au moins une installation est classée au Niveau 6 min. ;

### FUTSAL

L'équipement projeté doit être situé obligatoirement au sein d'un complexe sportif utilisé par le club support dont au moins une installation est classée au Niveau 6 min. ou adossé à un gymnase classé Futsal 4 min. équipé de deux vestiaires de minimum chacun 14 m², douches et sanitaires avec un accès direct piétons ;

### BEACH SOCCER

L'équipement projeté doit être soit au sein d'un complexe sportif dont les installations existantes sont classées de Niveau 6 min., soit dans un établissement public dédié aux loisirs, équipé de vestiaires et sanitaires (base de loisirs, complexe aquatique), sur le littoral et sur le plan d'eau (bord de lac, rivière) ; dans le cas où l'équipement serait installé de manière temporaire une attestation précisant les conditions de la mise à disposition doit être jointe au dossier ;

### FOCUS SUR LE PLAN « 5 000 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ » PILOTÉ PAR L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Le plan « 5 000 équipements sportifs de proximité » vise à accompagner le développement de 5 000 terrains de sport d'ici 2024. Une enveloppe de 200 millions d'euros sur la période 2022-2024 a ainsi été mise en place pour ce programme, dont le déploiement a été confié à l'Agence nationale du Sport.

À destination des collectivités et des associations à vocation sportive en territoires carencés (ruraux : ZRR et commune appartenant à une intercommunalité couverte par un nouveau contrat de ruralité / urbains : QPV), ce plan contribue à l'action de l'Agence en matière de correction des inégalités sociales et territoriales. Il est destiné à financer la création d'équipements sportifs de proximité, la requalification de locaux ou d'équipements existants, l'acquisition d'équipements mobiles, la couverture et/ou l'éclairage d'équipements sportifs de proximité non couverts et/ou non éclairés.

À ce titre, les terrains de Foot5 et Futsal font partie des équipements éligibles à un cofinancement pouvant aller jusqu'à 80 % (voire 100 % pour les territoires ultra-marins) du montant total de l'opération.

#### POUR EN SAVOIR PLUS :

- Dispositif 5 000 équipements sportifs de proximité : Agence Nationale du sport ([agencedusport.fr](http://agencedusport.fr))
- Guide de l'ANDES : Guide interactif ANDES\_5 000 équipements sportifs de proximité



## F.A.F.A. ÉQUIPEMENT CHIFFRES CLÉS

300 MILLIONS D'EUROS

investis par la F.F.F pour les instances du football, les clubs et les collectivités depuis 2002

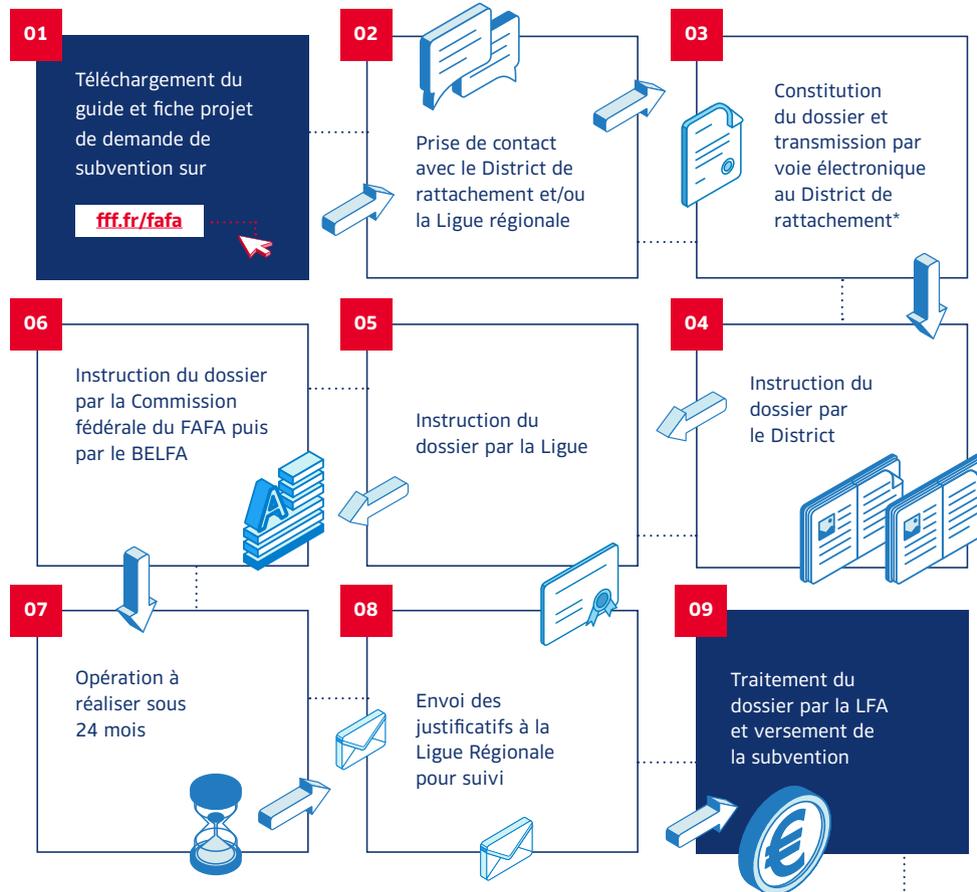
17 MILLIONS D'EUROS

alloués aux instances du football, aux clubs et aux collectivités pour la saison 2021-2022

200 ESPACES NOUVELLES PRATIQUES

créés d'ici 2024 : terrains de Futsal, Foot5, Beach Soccer

## ÉTAPES D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION



Pour trouver votre District / Ligue de rattachement, cliquez sur le lien suivant : Fédération Française de Football



- Si le porteur de projet est une collectivité, cette dernière doit transmettre l'ensemble des pièces du dossier par mail au District.
- Si le porteur de projet est un club, ce dernier doit saisir le dossier via l'outil en ligne FAFA en y accédant via FootClubs. L'ensemble des informations et les pièces du dossier devront y être saisies.



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

# FAFA



## ENSEMBLE, ON S'ÉQUIPE.

DISPOSITIF ÉQUIPEMENT 2021-2022

► RDV SUR [FFF.FR/FAFA](http://FFF.FR/FAFA)



FFF.fr @equipedefrance @fff

# PROJETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLIGIBLES

## ÉCLAIRAGES

Création et/ou mise aux normes.  
Rénovation en cas d'utilisation de projecteurs LED.

## TERRAIN DE GRANDS JEUX EN GAZON SYNTHÉTIQUE

Le financement concerne la création ou le changement de revêtement d'un terrain éclairé.

## CLUB HOUSE

Il doit être prioritairement utilisé pour contribuer au projet de vie du club support.

## LIAISON PROTÉGÉE VESTIAIRES - AIRE DE JEU\*

## VESTIAIRES

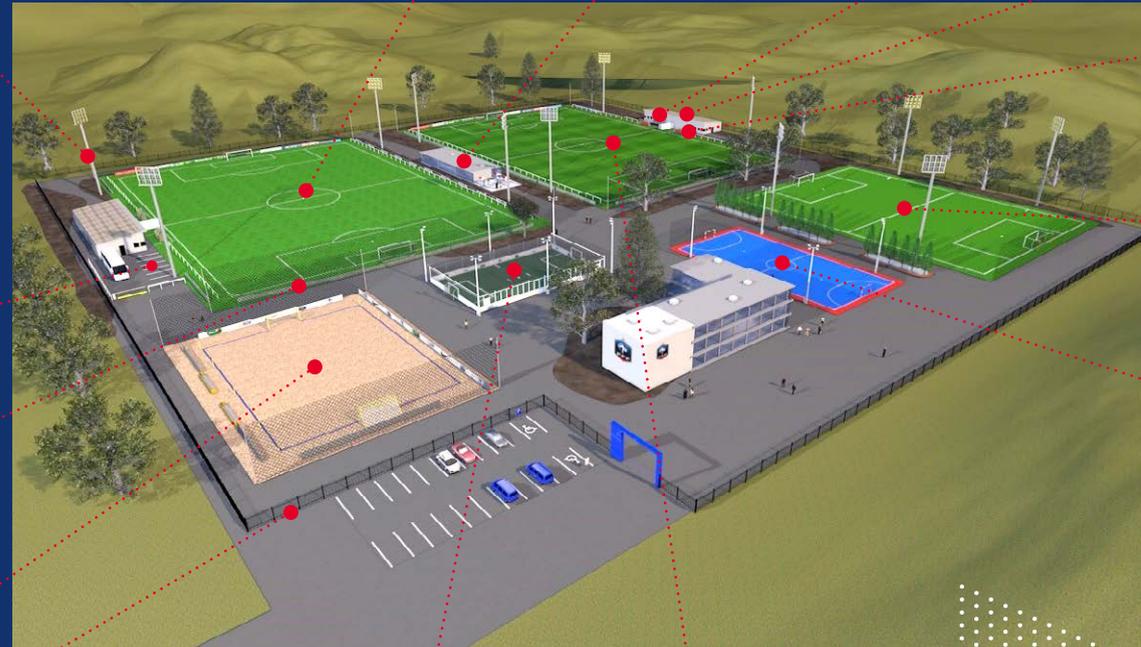
Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire.

## BANC DE TOUCHE\*

## TERRAIN DE FOOTBALL À 8 CONTRE 8, ÉCLAIRÉ, EN GAZON SYNTHÉTIQUE

## TERRAIN DE FUTSAL

Mise en place d'un revêtement adapté à la pratique du futsal en intérieur ou extérieur



## PARC DE STATIONNEMENT PROTÉGÉ ÉQUIPE VISITEUSE ET OFFICIELS

## MAIN COURANTE\* CLÔTURE PARE-BALLONS

## CRÉATION D'UN TERRAIN DE BEACH SOCCER

permanent ou temporaire

## CLÔTURE DE L'INSTALLATION\*

## TERRAIN DE FOOT5

Création d'un terrain éclairé en gazon synthétique avec palissades.

## TERRAIN DE GRANDS JEUX EN PELOUSE NATURELLE OU PELOUSE NATURELLE RENFORCÉE

Le financement concerne la création d'un terrain ou sa rénovation profonde (drainage de fond et/ou surface, mise en conformité).

# ENSEMBLE, CRÉONS DE NOUVEAUX TERRAINS DE PROXIMITÉ



## SPÉCIFICITÉS DE LA PRATIQUE



▶ Terrain extérieur ou intérieur



▶ Terrain fermé  
▶ Avec palissades



▶ Dans le sable  
▶ Pieds nus

## PHILOSOPHIE DE LA PRATIQUE

▶ Accessible  
▶ Ludique  
▶ Technique

▶ Accessible  
▶ Football Loisir  
▶ Jeu en continu

▶ Explosif  
▶ Fun et festif  
▶ Spectaculaire



## CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉQUIPEMENT

▶ Dalles thermoplastiques  
▶ Gazon synthétique  
Min. 36 x 18 m  
Max. 44 x 24 m  
Buts 3 x 2 m

▶ Gazon synthétique  
Min. 30 x 18 m  
Max. 35 x 20 m  
Buts 4 x 2 m  
Filets pare-ballons

▶ Sable  
Min. 35 x 26 m  
Max. 37 x 28 m  
Buts 5,5 x 2,2 m

## Éclairage recommandé

Coût estimatif :  
**40 000 € HT**  
(hors couverture et éclairage)

## Éclairage obligatoire

Coût estimatif :  
**90 000 € HT**

## Éclairage recommandé

Coût estimatif :  
**36 000 € HT**



## AIDE FORFAITAIRE

**15 000 €**  
dans la limite de 50 % du coût des travaux

**+5 000 €**  
pour la création d'un éclairage du terrain

**+30 000 €**  
pour la couverture du terrain

**30 000 €**  
dans la limite de 50 % du coût des travaux

**15 000 €**  
dans la limite de 50 % du coût des travaux

**+30 000 €**  
pour la couverture du terrain

## CONTACTS

Pour toute demande d'informations et connaître les modalités de financement, veuillez contacter votre District d'appartenance (et votre Commission Départementale/Régionale des Terrains et Installations Sportives) pour vous accompagner à formaliser et déposer un dossier FAFA Équipement Clubs & Collectivités.

Pour toute autre demande relative à la partie administrative de votre dossier, vous pouvez contacter :

**FFF - Service structuration et développement des clubs** : [developpementclubs@fff.fr](mailto:developpementclubs@fff.fr)

Pour toute autre demande relative à la partie technique des installations sportives (règlements, type d'éclairage, etc...), vous pouvez contacter :

**Le Service des Terrains et Installations Sportives de la FFF**  
01 44 31 73 12 - [terrain@fff.fr](mailto:terrain@fff.fr)

\*Cet équipement de sécurisation doit contribuer à un classement fédéral.

## CONTACTEZ-NOUS

FFF - Service structuration et développement des clubs : [developpementclubs@fff.fr](mailto:developpementclubs@fff.fr)